

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL D'EST ENSEMBLE

4. ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

4. Annexe : OAP Thématique Environnement

Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunale arrêté par
délibération du Conseil de Territoire en date du 28 mai 2019



Bagnole / Bobigny / Bondy / Le Pré Saint-Gervais / Les Lilas / Montreuil / Noisy-le-Sec / Pantin / Romainville

Environnement

1. Concevoir de nouveaux aménagements propices au développement de la biodiversité

• Concevoir des espaces de nature adaptés :

Principe pour la création d'un espace ouvert

Les milieux ouverts doivent couvrir une surface d'un seul tenant minimale de 500 m², proposant si possible une diversité de situation ombro-thermique (ensoleillée/ombragée et frais/sec).

Principe pour la création d'un boisement

Le boisement doit tendre vers une surface minimale de 5 000 m² et idéalement de 1 ha, avec une forme compacte, c'est-à-dire ronde ou carré, limitant la part de lisière extérieure, pour assurer sa qualité écologique et pour créer une ambiance forestière réelle. Dans la mise en œuvre, il faut prévoir une plantation jeune et dense soit environ 2000 pieds/ha, et prévoir à 5 ans un dépréçage sélectif, pour ne conserver que les sujets les plus vaillants. Rappelons que ce type d'habitat est compatible avec des usages de loisirs.

La lisière doit être plantée de manière étagée, comprenant une strate herbacée, buissonnante et arbustive. Les espèces seront locales, non allergènes et non exotiques envahissantes.

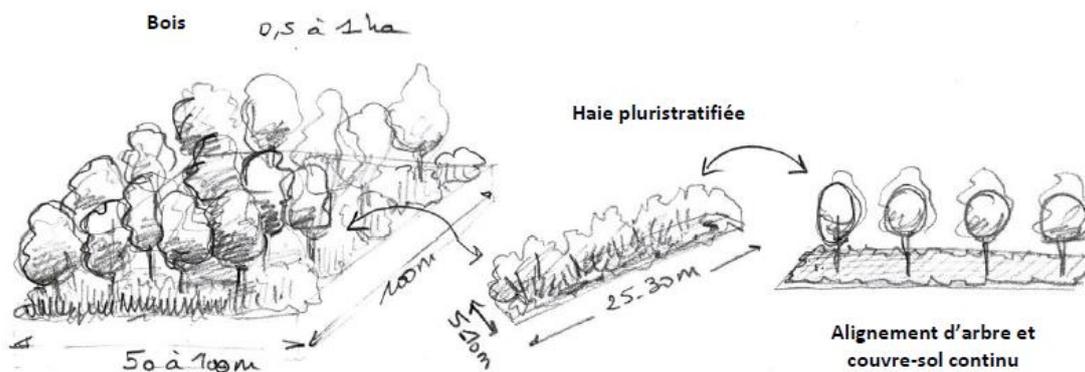


Figure 5 : Illustration bois, haie et alignement, source: schéma TVB d'Est Ensemble

Principe pour la création d'une noue

Pour créer une noue, il faut :

- De faibles hauteurs de stockage (inférieure à 40cm) afin d'assurer la sécurité des personnes
- Des pentes de talus douces (inférieure à 3%) afin de permettre l'entretien aisé
- Des zones de stockage non étanchées afin de favoriser l'infiltration diffuse
- Des zones de stockage étanchées ou sur sols très peu perméables comportant une faible pente longitudinale afin d'éviter la stagnation des eaux pluviales
- Un « marquage » du caractère inondable des lieux

Principe pour la création d'une mare

Pour créer une mare, il faut :

- Identifier les milieux humides où il y a eu des mares ou identifier des zones propices à leur création (bassin versant d'alimentation ou nappe proche), préférentiellement dans les zones humides potentielles identifiées (cf. carte des enveloppes de zones humides de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie).
- Creuser une dépression favorable à l'accumulation d'eau naturelle (proximité d'une nappe phréatique, d'une source...) avec au moins une pente douce.
- Moduler suivant le type d'habitats (roselière, cariçaie, typhaie, herbiers aquatiques...)

Environnement

1. Concevoir de nouveaux aménagements propices au développement de la biodiversité

Quelques recommandations :

- Surface minimum de 4 m² et profondeur inférieure à 1.20 m.
- Laisser les végétaux s'installer naturellement et se développer. S'il y a peu d'espèces aux alentours, il est possible d'apporter quelques plantes comme la Salicaire commune (*Lythrum salicaria*), l'Iris jaune (*Iris pseudacorus*) et la Laïche faux souchet (*Carex pseudocyperus*).
- Végétaux à ne pas installer (invasifs ou à développement rapide): Élodée du Canada (*Elodea canadensis*), Jussie (*Ludwigia peploides*), Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), Lentille d'eau, Roseaux, Joncs des chaisiers (*Schoenoplectus lacustri*), Rubanier...

- **Opter pour une végétalisation du bâti efficiente**

Toitures

Les toitures-terrasses et à faibles pentes constituent des leviers importants visant à renforcer la biodiversité en ville par leur végétalisation.

Ces toitures participent également à :

- Augmenter le rendement des panneaux solaires ;
- Limiter l'effet de chaleur urbain ;
- Gérer les eaux pluviales ;
- Créer des lieux de partage et de rencontre.

La recherche de végétalisation des toitures se fera autant dans les bâtiments résidentiels que dans les bâtiments économiques et à vocation d'équipements.

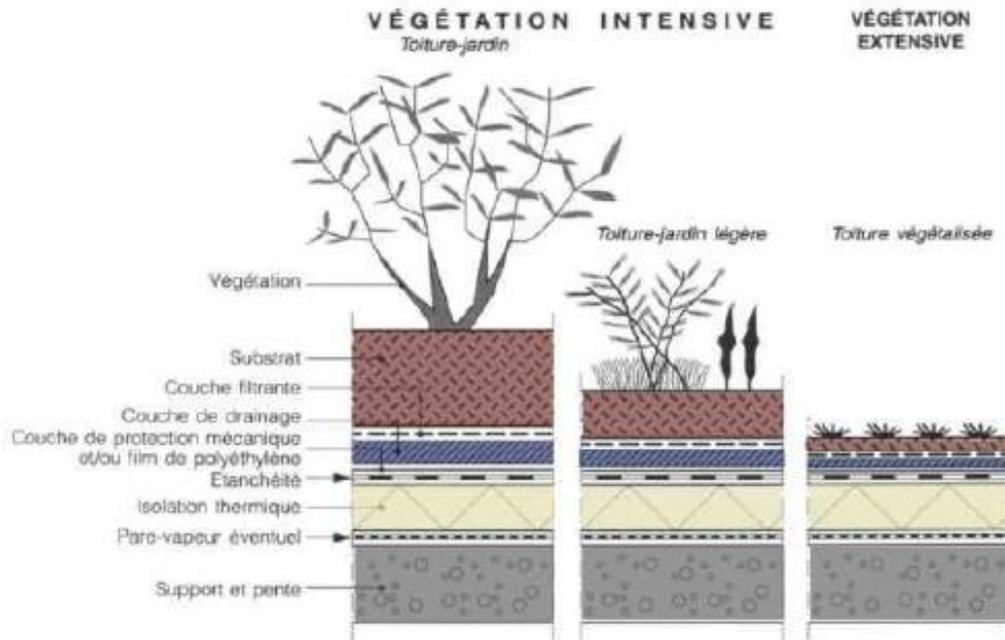


Schéma d'une coupe transversale des différents types de toitures

Figure 7 : Schéma d'une coupe transversale des différents types de toitures,

Source: schéma TVB d'Est Ensemble

Environnement

1. Concevoir de nouveaux aménagements propices au développement de la biodiversité

Murs

La végétalisation des murs permet notamment:

- D'augmenter les ressources de nourriture pour les oiseaux (fructification printanière) c'est notamment le cas pour le lierre ;
- De créer de nouveaux supports de nidification pour les oiseaux ;
- De créer des gîtes et abris, pour la faune (auxiliaires : punaises prédatrices de pucerons, coccinelles, syrphes...)
- De détoxifier l'air chargé en benzène et autres solvants cancérigènes.

Deux types de murs écologiquement intéressants sont préconisés :

- Les murs de plantes grimpantes
- Les murs de pierres sèches

Pieds d'immeubles

Les pieds de murs et les pieds de bâtiments peuvent être végétalisés à l'initiative de la commune, mais aussi à l'initiative des habitants ou d'une association. Elle permet de diminuer les interventions des services espaces verts, de limiter le ruissellement de l'eau sur le trottoir, de limiter la dégradation des murs et d'apporter de la nature de proximité aux habitants. Deux solutions sont possibles : le dégagement du pied de mur du trottoir, ou l'installation de bacs ou de jardinières.

Environnement

1. Concevoir de nouveaux aménagements propices au développement de la biodiversité

• Prévoir des aménagements d'accueil pour la faune

Les espaces privés et publics peuvent accueillir de multiples petits aménagements favorables à l'accueil de la faune :

- La mise en place de gîtes artificiels à chauves-souris ;
- La mise en place d'un gîte à hérisson (caisse retournée recouverte de feuilles) ou d'hibernaculum (gîte artificiel pour les reptiles et amphibiens) créé à partir d'un empilement de matériaux inertes et grossiers (gravats, branchages, ...) pour que les interstices et les cavités servent de refuge pour la faune. Ces gîtes seront placés idéalement près de la haie libre et de la bande enherbée non tondue ;
- La mise en place d'hôtels à insectes (structures en bois remplies de buches percées, de tiges creuses, de terres sèches, etc.) orientés contre les vents dominants et face à l'ensoleillement). Ces hôtels doivent être placés près d'une source de nourritures telles que les bandes enherbées non tondues, au fond d'une pâture, d'un jardin ou d'un verger et éloigné des espaces fréquentés.
- La mise en place de nichoirs de différents types à l'opposé des vents dominants, légèrement penchés en avant, ni en plein soleil ni complètement à l'ombre. La pose de nichoirs offre un refuge se substituant aux sites naturels détruits (cavités naturelles...) et aux constructions récentes (n'offrant pas les mêmes cavités que les constructions traditionnelles en pierres, briques, tuiles...).
- La mise en place de tas de bois morts et de pierre. Le bois mort est un habitat très recherché par de nombreux animaux et végétaux. La pierre est également un élément naturel accueillant des espèces spécifiques de milieux secs (coteaux...). La disposition de ces éléments en tas offre un refuge pour différentes espèces

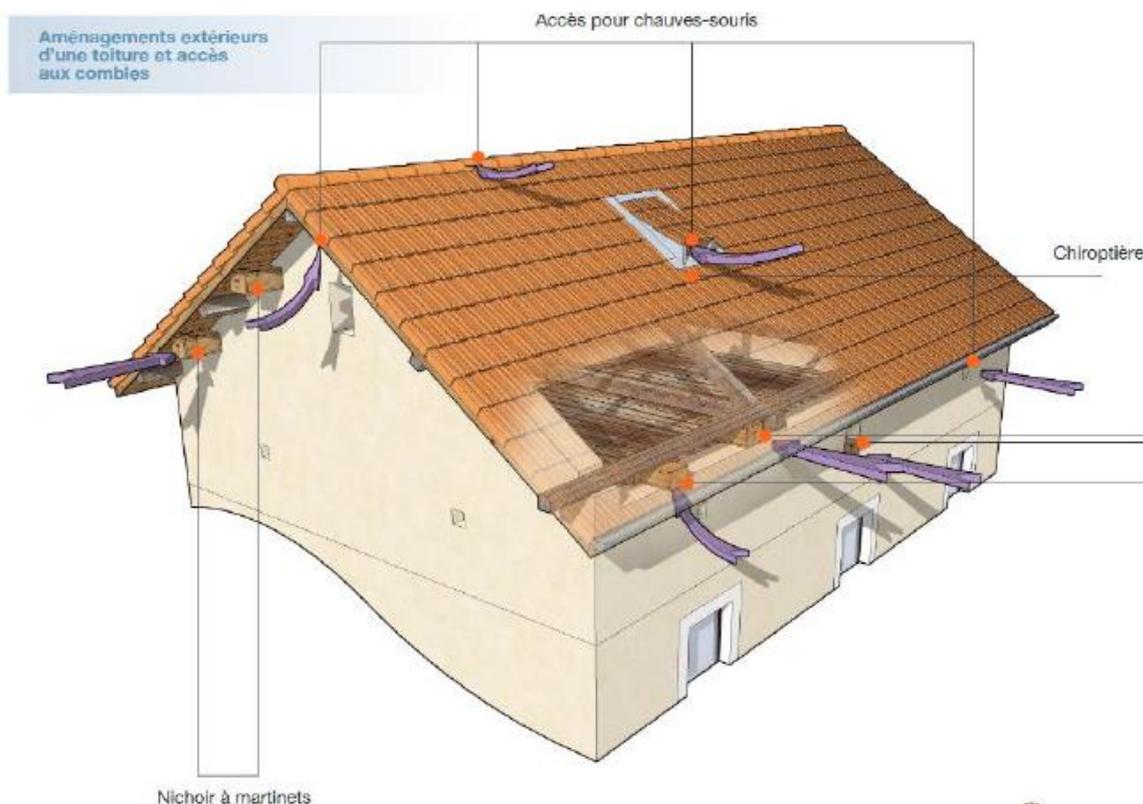


Figure 8 Schéma des abris pour la faune possible dans une maison

Environnement

1. Concevoir de nouveaux aménagements propices au développement de la biodiversité

- **Veiller à utiliser des revêtements perméables notamment pour les aires de stationnement, les voies cyclables et piétonnes ainsi que les aires de jeux**

Les aires de stationnement publiques et privées constituent souvent de vastes espaces minéraux. Il s'agit de renforcer à la fois leur végétalisation et leur perméabilisation. Les aires de stationnement doivent être rendues perméables avec des revêtements adéquats à la fréquentation et l'usage de celles-ci. Par ailleurs, les aires de stationnement seront végétalisées dans la mesure du possible.

Les revêtements des chemins et voies privilégieront autant que possible et selon leur usage et leur fréquentation, une porosité de façon à assurer l'infiltration des eaux. Des jointures pourront ainsi être enherbées.

- **Favoriser les lampadaires diminuant la pollution lumineuse dans les nouveaux quartiers et le long des voies douces**

Toitures

Pour lutter contre la pollution lumineuse les éclairages privés et publics devront :

- Munir toutes les sources lumineuses de système (réflecteurs notamment) renvoyant la lumière vers le bas (éclairage directionnel– angle de 70° orienté vers le sol par exemple).
- Utiliser des lampes peu polluantes : préférer les lampes au sodium basse pression ou tout autre système pouvant être développé à l'avenir et éviter l'usage de lampes à vapeur de mercure haute pression ou à iode métallique.
- Utiliser la bonne quantité de lumière : ajuster la puissance des lampes et donc la valeur de l'éclairage en fonction des réels besoins, dans le temps et dans l'espace et mettre en place des systèmes de contrôle qui ne fourniront de la lumière que lorsqu'elle est nécessaire.



Figure 9 Exemple de places de parking enherbée, source: Biotope

Trois grandes catégories d'éclairage

© 2002 The University of Texas McDonald Observatory

Bon



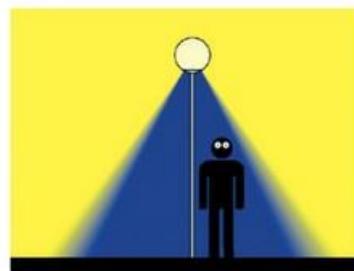
- Éclairage le plus efficace
- Dirige la lumière là où c'est nécessaire
- L'ampoule est masquée
- Réduit l'éblouissement
- Limite l'intrusion de la lumière vers les propriétés voisines
- Aide à préserver le ciel nocturne

Mauvais



- Gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- Provoque l'éblouissement
- L'ampoule est visible
- Gène le voisinage

Très mauvais



- Gaspille l'énergie et renvoie la lumière vers le ciel
- Provoque l'éblouissement
- Gène le voisinage et en plus...
- Mauvaise efficacité de l'éclairage
- Gaspillage très important

Environnement

2. Adapter la gestion des espaces verts en fonction de l'utilisation des usagers

• Adapter la gestion en fonction des espaces :

La mise de place de la gestion différenciée qui consiste à adapter la gestion des espaces verts en fonction de leur nature, leur localisation et leur usage. A titre d'exemple peuvent être appliqués sur ces milieux :

- **Les pelouses :** il est préconisé de mettre en place une gestion extensive et différenciée par tonte. Elle sera réalisée de manière privilégiée de mi-mai à mi-septembre avec des secteurs sur lesquels intervenir une fois par mois (soient 5 à 6 tontes) et d'autres deux fois par an. Cela permettra le développement d'éléments florifères auxquels est associé un cortège entomologique. L'idéal est également de laisser des secteurs non tondus, qui seront fauchés une fois par an au cours du mois d'octobre avec exportation de la matière organique, pour permettre à la petite faune qui se développe sur les pelouses de réaliser un cycle de vie complet et de gagner ces zones de refuge lors de la tonte. La tonte sera pratiquée de façon à être la moins destructrice pour la faune, avec une technique adaptée, en réalisant une tonte centrifuge de l'intérieur vers l'extérieur, sans descendre sous 5 cm de hauteur de végétation.
- **Les prairies :** Une première fauche au mois de mars peut être effectuée mais elle n'est pas obligatoire. Sinon, il faut appliquer une fauche tardive, sans jamais tout faucher en même temps (même au sein d'une parcelle) avec maintien de zones refuges (10% de la surface). La fauche doit être réalisée de l'intérieur vers l'extérieur pour laisser la possibilité aux animaux de se mettre en sécurité. Les produits de fauches doivent être exportés au maximum dix jours plus tard pour éviter l'enrichissement du sol et favoriser le développement des espèces floricoles.
- Une alternative à la fauche peut être la mise en place d'un éco-pâturage pour certaines prairies, outil qui a également une vocation pédagogique.
- **Les autres milieux ouverts (bordures, chemins, talus, bandes enherbées de pieds d'arbres ou de haie) :** Il est conseillé de tondre la bordure des prairies sur 50 cm en largeur, pour montrer qu'il y a un entretien et une volonté assumée de laisser la prairie pousser. De la même façon, il est bien de créer des allées dans les espaces verts par une tonte régulière des linéaires, et une tonte moins fréquente pour les bermes.
- **Les haies :** Les haies d'arbres et les haies d'arbustes doivent être laissées en port libre, ainsi que les arbres tiges. Uniquement quand cela est nécessaire, une taille douce peut être appliquée. La taille doit donc être pratiquée d'octobre à février pour les espèces sans baies et de février à mars à la fin des derniers fruits pour les espèces à baies. L'intervention pendant la période de nidification des oiseaux (mars à août) est à proscrire.
- **Les bosquets et arbres :** La gestion des bois doit s'orienter vers des boisements mûres et vieillissants. Afin de minimiser l'impact écologique des travaux d'entretien, les coupes devront être réalisées hors de la période de nidification de la faune (de mars à août, mammifères et oiseaux notamment) et la fauche des bords de chemins hors des périodes de floraison et de fructification (d'avril à juillet) afin de permettre à la flore d'assurer son cycle biologique. Il est également préconisé de préserver le bois mort, indispensable à la biodiversité.